



Communiqué de presse de l'ADTC - Se déplacer autrement

Enquête publique sur le réaménagement de la RD1075 : un projet surdimensionné

L'ADTC vient de déposer sa contribution à l'Enquête Publique sur le projet de réaménagement de la RD1075 proposé par le Département de l'Isère.

Un projet favorisant l'augmentation du trafic contraire aux objectifs climatiques et de sécurité

Les objectifs indiqués par le Département dans l'enquête publique induisent une augmentation du trafic, et donc :

- une augmentation des émissions de gaz à effet de serre contraire aux objectifs que s'est fixée la France (diminution de 40 % en 2030 par rapport à 1990 et neutralité carbone en 2050),
- une fragilisation de la ligne TER parallèle que les habitants et les collectivités locales souhaitent pérenniser et renforcer,
- une hausse du risque d'accident.

Des réponses parfois appropriées, mais souvent disproportionnées, mauvaises et très coûteuses

On peut comprendre la nécessité de modifier la géométrie de carrefours pour améliorer la visibilité, et à mettre en place des séparateurs et îlots centraux pour faciliter et sécuriser les mouvements de traversée et de tourne à gauche.

Mais ces aménagements deviennent disproportionnés et contre-productifs quand il est envisagé un carrefour giratoire à deux voies de circulation de 50 mètres de diamètre à Clelles, ou une série de créneaux de dépassement, censés résoudre le problème des dépassements dangereux. En favorisant les vitesses élevées et en réduisant le temps de parcours en période chargée, ces créneaux de dépassement augmenteraient l'attractivité de l'itinéraire, contribuant à l'augmentation du trafic donc au nombre d'accidents. De plus, cette partie des aménagements est très coûteuse et représente près des 3/4 de l'investissement de 57,9 M€. *Pour l'environnement comme pour la sécurité, l'ADTC demande d'affecter ces sommes à l'amélioration de la ligne de TER parallèle pour assurer sa pérennité et augmenter la part des déplacements en train.*

Des aménagements cyclables non sécurisés

Le projet inclut la création de bandes cyclables non sécurisées le long des sections aménagées sans continuité sur l'ensemble de l'itinéraire rendant leur attractivité faible.

Pour l'ADTC, l'itinéraire cyclable aurait dû être prévu avec la création d'un aménagement cyclable bidirectionnel séparé de 3 m de large minimum.

En conclusion :

Pour les raisons ci-dessus l'ADTC

- *conteste le parti pris de poursuivre la hausse de trafic 0,7 % par an sur la RD 1075, et l'affirmation que le projet n'induirait pas plus de trafic,*
- *s'oppose aux créneaux de dépassement envisagés, et au grand giratoire à deux voies proposé à Clelles,*
- *demande que la vitesse maximale autorisée reste partout inférieure ou égale à 80 km/h,*
- *demande que les sommes importantes prévues pour les créneaux de dépassement soient réaffectées pour l'amélioration de la ligne de TER parallèle et pour la réalisation d'un aménagement cyclable séparé, continu, cohérent et de qualité.*

En conséquence, l'ADTC - Se déplacer autrement demande à la commission d'enquête d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Contact Presse :

- Emmanuel COLIN de VERDIERE, président ADTC - Se déplacer autrement
- Christophe LEURIDAN, administrateur ADTC - Se déplacer autrement

Annexe : Contribution de l'ADTC - Se déplacer autrement